



MUNICIPALITÉ DE MARSTON

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2020

Contexte

L'article 938.1.2 du Code municipal souligne qu'au moins une fois l'an, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

Objet

Le présent rapport a pour objet de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité de Canton Marston en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle et de se rendre compte des mesures mises en place pour assurer la saine gestion des contrats de la Municipalité.

Règlement de gestion contractuelle

Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la municipalité, incluant certaines règles de passation de contrats.

La municipalité utilise trois modes de sollicitation lorsque vient le temps d'octroyer un contrat.

L'estimation de la dépense du contrat octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser comme suit :

MODE DE SOLLICITATION	ESTIMATION DE LA DÉPENSE
Gré à gré	25 000 \$ à 49 999 \$
Appel d'offres sur invitation	50 000 \$ à 99 999 \$
Appel d'offres public (SEAO)	100 000 \$ et plus

Autres mesures respectées

PUBLICATION DE LA LISTE DE CONTRATS OCTROYÉS EN 2020 COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$

Conformément à l'article 961.3 du Code municipal, la liste des contrats octroyés en 2020 et comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, à l'exception des contrats de travail, est publiée sur le site internet de la Municipalité de Canton Marton.

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, la liste prévue à l'article 961.3 est publiée dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics. Une mention concernant la publication de cette liste et un hyperlien permettant d'y accéder est publiée en permanence sur le site Internet de la municipalité.

PUBLICATION DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT 25 000 \$ AVEC LE MÊME CONTRACTANT

La liste des contrats de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ avec le même contractant, passé au cours de l'exercice 2020, fait également partie de la liste précédente, mais n'est pas publiée dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Elle est publiée sur le site internet de la municipalité.

CONTRAT OCTROYÉ PAR APPEL D'OFFRES PUBLICS (SEAO)

Lafontaine et Fils Inc., travaux de voirie et de pavage, rue Cliche, 649 965.29 \$

Plaintes et sanctions

Aucune plainte en lien avec l'application du Règlement de gestion contractuelle de la municipalité n'a été reçue cette année.

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du règlement de gestion contractuelle cette année.

Respect du Règlement de gestion contractuelle

Les contrats ont été octroyés dans le cadre légal en matière de gestion contractuelle.

Tel que recommandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ce rapport est publié sur le site de la Municipalité de Canton Marston.

Françoise Veilleux

Francine Veilleux
Directrice générale
Secrétaire-trésorière